

**FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE**  
**COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE**

**7 JUILLET 2014**

Suite à ses agissements lors de la Course Croisière EDHEC 2014, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur X.

La Commission Nationale de Discipline décide :

- 1) Monsieur X est suspendu de sa fonction d'arbitre de la FFVoile pour une durée de 4 mois.
- 2) Conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement Disciplinaire de la FFVoile, cette décision est assortie de l'exécution provisoire sans que l'appel soit suspensif.



**PARTENAIRE  
OFFICIEL**



**PARTENAIRE  
FÉDÉRAL**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72